



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 4 juillet 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 23 ^{eme} délibération
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER
MERY	Eudes BOUVIER
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Michael ETHEVE	Bureau d'Etudes Blezat
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Yves GRANGE	ENTRELACS
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 juin 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 35 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2019
Exécutoire le : 11 JUIL. 2019
Affichée le : 11 JUIL. 2019
Visée le : 11 JUIL. 2019

MARCHES PUBLICS

Marché 2018-44 : Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac - Lot 05 : Chapes – Avenant 1

Monsieur le Président précise que Grand Lac a engagé le projet de réalisation d'une nouvelle salle du conseil au siège de la communauté d'agglomération, au 1500 Boulevard Lepic, suite à la fusion des intercommunalités, l'ancienne salle de conseil ne pouvant accueillir l'ensemble des conseillers communautaires.

S'agissant des travaux, la Commission des procédures adaptées s'est réunie le 17 décembre 2018 pour l'attribution des lots 1 à 12 relatifs aux différents travaux. Le bureau communautaire du 10 janvier 2019 a attribué les 12 lots pour un montant total de 442 608,35 € HT.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet d'architecte PETITHOMME. La consultation pour les travaux a été menée selon une procédure adaptée.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25/03/2016.

Conformément à la délibération en date du 10 janvier 2019, un marché de travaux pour la création d'une salle du conseil communautaire, notifié le 15 janvier 2019, a été confié à l'entreprise UGHETTO pour l'exécution des travaux du lot 05 (Chapes). Le montant du marché est de 15 355,00 € HT.

Objet de l'avenant

L'objet de l'avenant concerne la modification de l'épaisseur de la chape isolante. L'épaisseur initiale de 110 mm est portée à 120 mm.

L'ensemble de ces prestations représente une plus-value de 490,00 € HT. Le nouveau montant du marché du lot 05 s'élève ainsi à 15 355,00 € HT, soit une augmentation de 3,19 % du montant initial du marché.

La commission des Procédures Adaptées qui s'est réunie le 24 juin 2019 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits seront inscrits au budget et imputés sur la section d'investissement sous l'opération 151-05 – Salle du conseil communautaire.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 juillet 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Marché n°18-44

Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac

LOT N°05
CHAPES

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise SAS UGHETTO domiciliée 168 Route de Plainpalais à Saint Alban Leysse 73230, représentée par Maatthieu BLANCHIN et désigné ci-après par l'expression « SAS UGHETTO »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux relatif à la création de la salle du conseil communautaire, Grand Lac a confié à l'entreprise SAS UGHETTO, domiciliée 168 Route de Plainpalais – 73230 Saint Alban Leysse, la construction de la salle du conseil communautaire dans le cadre du lot 05 - Chapes et pour un montant de 15 355,00 € HT (18 426,00 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 42.2°) de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et des articles 27 ;34 ; 38 à 45 et 48 à 64 du décret n° 2016360 du 25/03/2016, décomposé en douze lots :

- Lot n° 01 : Gros œuvre
- Lot n° 02 : Charpente métallique - Bardage
- Lot n° 03 : Menuiserie extérieure aluminium - Fermetures
- Lot n° 04 : Cloisons - Doublages - Plafonds
- Lot n° 05 : Chapes
- Lot n° 06 : Menuiserie intérieure
- Lot n° 07 : Carrelage - Faïence
- Lot n° 08 : Peinture
- Lot n° 09 : Revêtements de sols souples
- Lot n° 10 : Électricité : courants forts
- Lot n° 11 : Électricité : courants faibles
- Lot n° 12 : Sanitaire - Chauffage - Ventilation

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Modification de l'épaisseur de la chape isolante. Epaisseur initiale de 110 mm portée à 120 mm.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations représente une plus-value de 490,00 € HT (588,00 € TTC).

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise SAS UGHETTO, d'un montant initial de 15 355,00 € HT (18 426,00 € TTC)

Est donc ramené à : 15 845,00 € HT (19 014,00 € TTC) par le présent avenant, soit + 3,19 % par rapport au marché initial.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À Aix les Bains, le xx-juin-2019

Pour la société SAS UGHETTO,

M. Matthieu BLANCHIN

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché 2018-44 : Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac - Lot 5 : Chapes - Avenant 1

Date de transmission de l'acte : 11/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 11/07/2019

Numéro de l'acte : d2906 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190704-d2906-DE

Date de décision : 04/07/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

